



Bulletin Officiel

N° 4823 Mardi 31 Mars 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

STAR 2

ENNAKL 3

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM 4

STEQ – AGO - 4

TIB 5

SPDIT SICAF 5

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 6

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ASSURANCES SALIM 7-8

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE LLOYD TUNISIEN 9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-01 » 10-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING » 2015-01 » 13-17

COURBE DES TAUX

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCES STAR

Siège social : Square avenue de Paris -1025 TUNIS-

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 Mars 2015, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants:

- Un résultat net de 22,299 MD contre 18,740 MD en 2013 en amélioration de 19%,
- Des primes émises et acceptées en évolution de 11,2% soit 288,208 MD contre 259,187 MD en 2013,
- Des sinistres réglés en augmentation de 1,28% soit 181,372 MD contre 179,076 MD l'année précédente,
- Une augmentation des produits nets des placements de 17% soit 44,504 MD contre 37,976 MD en 2013,
- Des fonds propres avant résultat de 245,801 MD contre 230,960 MD en 2013 d'ou une couverture de plus de 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire,
- Un taux de représentation des engagements techniques de 134%.

Le Conseil a arrêté la politique de distribution des dividendes pour les trois prochains exercices, par conséquent le dividende à distribuer au titre de l'exercice 2014 est de 35% du bénéfice de l'exercice soit 3,400 dinars par action et pour les deux exercices qui suivent (2015 et 2016) la part des bénéfices à distribuer serait de 40% du résultat de chaque exercice.

Il a également décidé de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 14 Mai 2015 à 9h30'. Le lieu de cette réunion vous sera communiqué ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société Ennakl Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le jeudi 19 mars 2015, a arrêté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, une progression de 3% du chiffre d'affaires consolidés par rapport à l'année 2013, soit un total de 309 180 346 dinars au 31/12/2014 par rapport à un total de 300 339 309 dinars au 31/12/2013, les résultats nets individuels et consolidés, ont atteint respectivement, 22 076 392 dinars et 24 896 205 dinars, soit des augmentations respectives par rapport à l'exercice 2013 de 43% et de 56%.

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution des dividendes à raison de 0,500 dinars par action, soit 25% de plus par rapport au montant des dividendes de l'exercice 2013, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion en Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 14 Mai 2015 à 10h00 au siège de l'AMEN BANK sis à Tunis 1002 Avenue Mohamed V.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mercredi 08 Avril 2015, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « **POUVOIR** » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2014 - AS - 2173

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT
« STEQ »**

Siège Social : 8, Rue 8601, Z.I LA CHARGUIA I – TUNIS

La Société Tunisienne d'Equipelement « **STEQ** » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 10 Avril 2015, à 11 Heures**, au siège de la société, sis à 8 rue 8601 la Charguia I – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
2. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
3. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Nomination de deux commissaires aux comptes pour la certification des comptes consolidés de la société
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

2014 - AS - 2156

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

Siège Social : 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique -1002 Tunis Belvédère-

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 20 avril 2015 à 11heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014
- Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2014.
- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2014
- Election des membres du conseil d'administration pour les années 2015, 2016 et 2017.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette assemblée seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2014 - AS - 2178

ASSEMBLEE GENERALE

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le mercredi 8 avril 2015 à 9H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Jetons de présence
7. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne
8. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
10. Pouvoirs à donner.

2014 - AS - 2174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 15 Avril 2015 à 9 heures au siège de la société sis 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis, Tour B 7^{ème} Etage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2014 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2014 ;
- Désignation d'un nouvel Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM. Lot AFH BC5.
Centre Urbain Nord –Tunis -1003.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 8 avril 2015.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est

TROISIEME RESOLUTION:

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2014 fait ressortir un bénéfice net de 5 417 405,996 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

Bénéfice Net	5 417 405,996
Report exercice 2013	262 716,271
Total	5 680 122,267
Reinvestissement exonéré	2 500 000,000
Dividendes	2 527 000,000
Réserves Extraordinaires	650 000,000
Report à nouveau	3 122,267

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 0.950 D par action.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2014, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014 à un montant net de 5000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée**Société Tunisienne d'Assurance Lloyd Tunisien**

Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD -Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Décision ayant autorisée l'opération :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN », réunie le 05 Février 2015, a décidé de porter le capital de la société de **dix millions de dinars** (10 000 000 DT) à **quarante cinq millions de dinars** (45 000 000DT) et ce par l'émission, au pair, de **sept millions** (7 000 000) d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinq dinars tunisiens (5 DT) chacune, à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

Cette augmentation sera réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

Caractéristiques de l'augmentation :**Montant: 35 000 000 DT**

Le capital social de la société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN » sera porté de **10 000 000 DT à 45 000 000 DT par l'émission de 7 000 000 actions nouvelles** de valeur nominale 5 DT à souscrire en numéraire et à libérer de moitié lors de la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises **au pair au prix de 5 dinars chacune.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 7 000 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2015.**

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 7 000 000 actions sera réservée aux actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** à raison de **sept (7) actions nouvelles pour deux (2) actions anciennes.**
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible. Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Période de souscription :

La période de souscription est fixée de trente (30) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **5 mars 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt cinq (25) Millions de Dinars sur 5 ans et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,65% et/ou variable à TMM+2% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2015-1 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 25 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 7,65% et/ou TMM+2% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 juin 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1ère année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2020**.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 juin 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2015** et clôturées au plus tard le **15 juin 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 juin 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 juillet 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,65% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2015-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7305 Années**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2015** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2015-1 » seront assurés

- Suite -

durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressé aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **16 février 2015**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **20 mars 2015**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2015/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2015/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 15-0896 en date du 25 mars 2015, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n°14-010 en date du 07 novembre 2014, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de la CIL relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2015 et les états financiers relatifs à l'exercice 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 et 30 avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Tunisie Leasing 2015-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 23/12/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2015-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2015-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2015-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/03/2015** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/05/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/05/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29/05/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2015** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2015 des mises en force qui s'élèvent à 360 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 105 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2015**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/05/2015** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

- Suite -

Les obligations «TUNISIE LEASING 2015-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2020** pour la catégorie A et le **15/05/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/05/2016**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/05/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et de 7,85% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2015 à titre indicatif, qui est égale à 4,839% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,139%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2015-1» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18 février 2015**.

Notation de la société: En date du **11 février 2015**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **03/03/2015** sous le n°**15-0891**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatif 1er trimestre 2015, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015 et des états financiers de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2015.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 MARS 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,881%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,980%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,001%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,011%	999,642
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,022%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,042%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,063%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,089%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,105%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,122%	1 001,081
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016	5,125%		
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,131%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,381%	922,738
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,466%	996,280
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 020,324
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		981,851
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,108%	980,767
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,128%	802,528
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,160%	977,392
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,277%	968,016
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,362%	960,307
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,394%		970,289
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,451%	1 024,769
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,462%	950,272
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,534%		964,341

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,340	154,355		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,634	13,636		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,485	100,498		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,404	1,405		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,739	37,743		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,292	51,296		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,902	162,826		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	577,945	577,719		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,478	115,488		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,868	126,726		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,471	121,355		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,924	112,885		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	98,861	98,768		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,213	130,609		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,646	90,362		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,757	103,773		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	105,570	105,877		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	104,676	104,848		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 461,315	1 462,195		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 391,739	2 392,340		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,087	109,666		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,233	104,292		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	132,161	132,208		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 220,288	En dissolution		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	129,177	129,107		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,058	16,039		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 201,205	5 206,648		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 052,155	5 055,230		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,332	2,337		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,037	2,042		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,104	1,094		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
33 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	-	1,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	109,596	109,609
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,899	104,908
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	107,021	107,034
38 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,726	103,759
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,035	105,048
40 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,751	107,763
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,451	105,464
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,911	103,922
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,892	103,901
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,015	106,026
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,998	103,008
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,158	105,170
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	105,153	105,164
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,649	107,658
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,645	106,661
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,209	104,220
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,568	103,580
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,703	105,716
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,803	103,815
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,695	104,708
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,816	105,827
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,714	103,726
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,639	104,650
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,826	105,835
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,303	103,314

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,630	10,631
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	103,738	103,749
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,072	105,085
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,214	100,214
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,435	102,524
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	64,238	64,246
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	147,831	147,910
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 493,134	1 495,363
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	113,648	113,767
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	112,026	112,165
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	85,403	85,485
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,353	17,364
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	277,485	277,181
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,543	31,625
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 366,941	2 365,450
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	75,520	75,514
76	SICAV Avenir	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,143	57,138
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	97,418	97,434
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	104,195	104,117
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	91,691	91,512
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,376	11,375
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	21/04/14	0,152	12,387	12,413	12,416
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	21/04/14	0,122	15,946	15,858	15,855
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,999	15,000
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,330	13,335
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,772	11,775
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,742	10,742
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,790	10,792
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	129,064	129,175
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,816	124,941
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,279	10,289
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	103,379	102,928
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,450	20,456
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	74,037	73,464
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,773	76,093
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,475	97,518
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	84,845	84,948
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,204	96,275
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,907	104,986
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,696	8,715
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,772	6,747
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	99,333	99,082
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,855	103,690
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	98,521	97,661
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	141,060	141,624
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	9,804	9,865
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	117,917	118,282
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,290	119,361
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	105,425	105,431
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	102,503	102,383
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	185,914	186,251
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	170,506	170,633
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	148,896	148,805
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 640,553	12 765,132
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,857	18,874
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	136,127	137,063
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	101,407	102,042
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En dissolution	En dissolution
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,793	119,370
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 662,348	8 673,650
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	8,983	9,021
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	98,830	99,139
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,377	100,431
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,991	8,999
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,211	99,075

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>202 586 187</u>	<u>204 961 004</u>
Obligations et valeurs assimilées		195 594 044	196 179 507
Titres OPCVM		6 992 143	8 781 497
Placements monétaires et disponibilités		<u>49 994 153</u>	<u>47 317 561</u>
Placements monétaires	5	38 787 027	39 524 893
Disponibilités		11 207 126	7 792 668
Créances d'exploitation	6	<u>1 046 734</u>	<u>88 145</u>
TOTAL ACTIF		<u>253 627 074</u>	<u>252 366 710</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	570 771	594 136
Autres créditeurs divers	8	<u>146 608</u>	<u>22 742</u>
TOTAL PASSIF		<u>717 379</u>	<u>616 878</u>
ACTIF NET			
Capital	9	242 862 425	242 415 716
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 328	559
Sommes distribuables de l'exercice		10 045 942	9 333 557
ACTIF NET		<u>252 909 695</u>	<u>251 749 832</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>253 627 074</u>	<u>252 366 710</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	10 542 593	9 894 736
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 613 874	9 090 674
Revenus des titres OPCVM		928 719	804 062
Revenus des placements monétaires	11	2 279 458	2 559 443
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 822 051	12 454 179
Charges de gestion des placements	12	(2 272 510)	(2 335 863)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 549 541	10 118 316
Autres charges	13	(256 946)	(264 204)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 292 595	9 854 112
Régularisation du résultat d'exploitation		(246 653)	(520 555)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 045 942	9 333 557
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		246 653	520 555
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		40 695	(16 562)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(575 297)	(509 454)
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 757 993	9 328 096

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>9 757 993</u>	<u>9 328 096</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	10 292 595	9 854 112
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 695	(16 562)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(575 297)	(509 454)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(9 654 887)</u>	<u>(8 847 928)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 056 757</u>	<u>(11 848 647)</u>
Souscriptions		
- Capital	448 872 427	400 861 358
- Régularisation des sommes non distribuables	(740 627)	(580 824)
- Régularisation des sommes distribuables	14 426 971	11 070 032
Rachats		
- Capital	(447 917 689)	(412 099 273)
- Régularisation des sommes non distribuables	767 200	598 975
- Régularisation des sommes distribuables	(14 351 525)	(11 698 915)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 159 863</u>	<u>(11 368 479)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	251 749 832	263 118 311
En fin de l'exercice	252 909 695	251 749 832
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	2 384 464	2 494 772
En fin de l'exercice	2 393 855	2 384 464
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,650</u>	<u>105,579</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,77%</u>	<u>3,51%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 202.586.187 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		185 328 131	195 594 044	77,34%
Obligation de sociétés		107 587 966	110 484 031	43,69%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 199 900	1 238 364	0,49%
AB SUB 2008-01 A	15 000	899 925	928 773	0,37%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 400 000	1 448 336	0,57%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	666 560	673 968	0,27%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	3 999 365	4 046 641	1,60%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	5 866 100	5 957 627	2,36%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	733 263	744 703	0,29%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	1 750 000	1 772 700	0,70%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	1 750 000	1 772 060	0,70%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	960 000	973 939	0,39%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	3 040 000	3 083 989	1,22%
AMEN BANK 2007	40 000	1 200 000	1 251 584	0,49%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	200 000	206 252	0,08%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	100 000	103 126	0,04%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	1 200 000	1 236 448	0,49%
AIL 2014-1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 024 640	0,41%
ATB 2007/1	50 000	3 600 000	3 720 040	1,47%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	1 687 500	1 737 636	0,69%
ATB SUB 2009 A2	20 000	1 250 000	1 284 880	0,51%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	514 116	0,20%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 029 224	0,41%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	1 250 000	1 284 880	0,51%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	200 000	202 256	0,08%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	20 000	800 000	809 760	0,32%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	100 000	101 668	0,04%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	600 000	600 144	0,24%

ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	522 056	0,21%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	522 056	0,21%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	210 000	219 264	0,09%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	780 000	802 391	0,32%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	600 000	617 224	0,24%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 037 856	0,41%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 037 856	0,41%
ATL 2013-1 TF 6.8%	2 000	200 000	207 571	0,08%
ATL 2013-2 TF 7.2%	20 000	2 000 000	2 014 832	0,80%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	503 708	0,20%
ATL 2013-2 TF 7.2%	5 000	500 000	503 708	0,20%
ATL 2014/1 TF 7.3%	5 000	500 000	523 200	0,21%
ATL 2014/1 TF 7.3%	10 000	1 000 000	1 046 400	0,41%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	500 000	517 912	0,20%
ATL 2014/2 B TF 7.2%	5 000	500 000	517 912	0,20%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	518 284	0,20%
ATL 2014/2 C TF 7.35%	5 000	500 000	518 284	0,20%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 200 000	1 224 300	0,48%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.2%B	4 000	400 000	413 254	0,16%
ATTI LEAS 2014/1 TF7.35%C	3 500	350 000	361 841	0,14%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	600 000	601 160	0,24%
ATTIJ LEAS 2014 CAT A 7.5%	2 500	250 000	250 246	0,10%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	250 000	250 254	0,10%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	200 000	202 512	0,08%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	200 000	202 808	0,08%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	1 200 000	1 255 392	0,50%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	1 200 000	1 235 008	0,49%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 040 864	0,41%
BH 2013/1 TF 6.8%	2 000	171 400	176 179	0,07%
BH 2013-1 TF 6.80%	10 000	857 140	881 028	0,35%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	750 000	759 324	0,30%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	600 000	607 248	0,24%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 320 000	1 337 939	0,53%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	540 000	564 043	0,22%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 800 000	1 880 144	0,74%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	450 000	470 036	0,19%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	1 428 600	1 437 864	0,57%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	107 145	107 840	0,04%
BTK 2014/1 A TF 7.35%	5 000	500 000	501 368	0,20%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	375 000	377 099	0,15%

CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	187 500	187 524	0,07%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	2 000 000	2 097 232	0,83%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	200 000	207 752	0,08%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	170 000	176 990	0,07%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	300 000	305 352	0,12%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	200 000	203 864	0,08%
CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	300 000	302 088	0,12%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	250 000	251 840	0,10%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	600 000	623 004	0,25%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	600 000	623 436	0,25%
CIL 2012/1 TF 6%	2 500	150 000	155 444	0,06%
CIL 2012/1 TF 6%	1 000	60 000	62 177	0,02%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	400 000	417 724	0,17%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	464 000	484 560	0,19%
CIL 2013/1 TF 7.25%	5 000	500 000	502 064	0,20%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	251 032	0,10%
CIL 2013/1 TF 7.25%	2 500	250 000	251 032	0,10%
CIL 2014/1 TF 7.20%	10 000	1 000 000	1 026 824	0,41%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	400 000	417 008	0,16%
ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	400 000	417 456	0,17%
EO "SIHM 2008	4 000	80 000	81 245	0,03%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	400 000	409 072	0,16%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	200 000	204 888	0,08%
HL 2010/2 TF 5.45%	15 000	300 000	301 296	0,12%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	300 000	301 356	0,12%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	1 200 000	1 216 688	0,48%
HL 2013/1 TF 6.9%	20 000	1 600 000	1 654 928	0,65%
HL 2013/2 TF 7.2% A	10 000	1 000 000	1 048 448	0,41%
HL 2013/2 TF 7.35%	20 000	2 000 000	2 098 911	0,83%
HL 2014/1 7.65% A TF	5 000	500 000	505 280	0,20%
HL 2014/1 7.8% B TF	5 000	500 000	505 384	0,20%
HL 2014/1 CAT A 7.65%	15 000	1 500 000	1 515 840	0,60%
HL 2014/1 CAT B 7.8%	15 000	1 500 000	1 516 152	0,60%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	40 000	40 597	0,02%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	180 000	185 282	0,07%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	500 000	522 580	0,21%
SERVICOM TF 6.9%	2 500	200 000	208 560	0,08%
SERVICOM TF 6.9%	1 500	120 000	125 136	0,05%
STB 2008/2	40 000	2 750 000	2 874 192	1,14%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	1 500 000	1 551 792	0,61%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	1 428 400	1 493 136	0,59%
EO STB 2008/1	50 000	3 800 000	3 932 440	1,55%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	100 000	103 100	0,04%

TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	100 000	103 336	0,04%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	200 000	204 784	0,08%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	200 000	205 192	0,08%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	300 000	301 596	0,12%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	300 000	301 680	0,12%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	900 000	938 892	0,37%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	500 000	512 920	0,20%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	500 000	513 060	0,20%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	800 000	806 672	0,32%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	207 000	213 055	0,08%
TL 2013/1 TF 7.25%	6 000	600 000	608 582	0,24%
TL 2013/1 TF 7.25%	4 000	400 000	405 722	0,16%
TL 2013-2 TF 7.6%	10 000	1 000 000	1 054 968	0,42%
TL 2014-1 TF 7.2%	10 000	1 000 000	1 039 136	0,41%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	400 000	415 344	0,16%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	400 000	415 960	0,16%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 275 000	1 297 536	0,51%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	1 428 466	1 490 502	0,59%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	142 847	149 050	0,06%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	642 855	674 457	0,27%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	200 000	207 980	0,08%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	200 000	208 460	0,08%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	10 000	800 000	809 696	0,32%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	7 000	560 000	566 787	0,22%
UNIFACTOR 2013 TF 7%	2 000	160 000	161 939	0,06%
Emprunts national		1 866 968	1 922 833	0,76%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	1 000 000	1 027 136	0,406%
EMP NAT 2014/CAT/B	91 237	866 968	895 697	0,354%
Bons du trésor assimilables		62 321 837	63 728 910	25,20%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 822 304	7,838%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	4 600	4 998 930	4 867 991	1,925%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	2 500	2 404 450	2 439 842	0,965%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 833 983	22 567 345	8,923%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 943 708	2,350%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	2 115	2 126 530	2 191 336	0,866%
BTA 7 ANS 5.25% 2016(7ANS)	750	762 263	778 020	0,308%
BTA 7 ANS 5.5% 10/2018	1 500	1 476 900	1 497 690	0,592%
BTA 7 ANS 5.5% FEV 2020	3 000	2 887 500	3 027 477	1,197%
BTA 7ANS 5.5% 10/2018	600	580 200	593 197	0,235%

Bons du trésor zéro coupon		13 551 360	19 458 270	7,69%
BTZC101210	1 200	643 500	879 689	0,348%
BTZC161010	22 400	12 907 860	18 578 581	7,346%
Titres OPCVM		6 696 427	6 992 143	2,76%
ATTIJARI OBLIG SICAV	19 875	2 064 154	2 041 818	0,807%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	863 508	0,341%
FCP HELION MONEO	3 915	401 942	407 176	0,161%
MAXULA INVST SICAV	9 976	1 027 556	1 046 402	0,414%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	511 415	0,202%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	142 478	0,056%
SANADET SICAV	1 297	142 315	140 709	0,056%
SICAV ENTREPRISE	17 518	1 805 602	1 838 637	0,727%
TOTAL		192 024 558	202 586 187	80,10%
Pourcentage par rapport au total actifs				79,89%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	195 542 250	9 404 831	13 923	204 961 004	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	15 250 000			15 250 000	
Emprunt national	2 217 860			2 217 860	
Bons du trésor assimilables	7 476 510			7 476 510	
Bons du trésor zéro coupons	2 099 910			2 099 910	
Titres OPCVM	17 800 936			17 800 936	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(21 444 020)			(21 444 020)	43
Emprunt national	(350 892)			(350 892)	16 258
Bons du trésor assimilables	(6 928 025)			(6 928 025)	12 329
Titres OPCVM	(19 639 971)			(19 639 971)	(603 927)

*** Variations des plus ou moins values**

Titres OPCVM	49 683	49 683
Bon du trésor assimilables	(8 988)	(8 988)

*** Variations des intérêts courus**

1 102 180	1 102 180
-----------	-----------

Soldes au 31 décembre 2014	192 024 558	10 507 011	54 618	202 586 187	(575 297)
-----------------------------------	--------------------	-------------------	---------------	--------------------	------------------

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 38.787.027 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>				14 180 949	14 269 569	5,64%
BT HL	du 11/10/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	1 971 516	1 997 468	0,79%
BT HL	du 12/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	993 670	0,39%
BT HL	du 20/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	992 404	0,39%
BT STEQ	du 22/11/2014 à 8,00%	pour 360 jours	BNA	2 351 853	2 368 313	0,94%
BT HL	du 24/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	991 771	0,39%
BT HL	du 30/11/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	990 822	0,39%
BT HL	du 06/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTK	1 971 516	1 979 745	0,78%
BT HL	du 09/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTK	1 971 516	1 978 795	0,78%
BT HL	du 14/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	988 607	0,39%
BT HL	du 18/12/2014 à 7,25%	pour 90 jours	BTL	985 758	987 974	0,39%

Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:			9 146 786	9 192 097	3,63%
BT SITS	du 13/10/2014 à 8,20%	pour 90 jours	491 965	499 107	0,20%
BT ELECTROSTAR	du 25/10/2014 à 8,20%	pour 180 jours	242 122	245 098	0,10%
BT ELECTROSTAR	du 15/11/2014 à 8,00%	pour 60 jours	741 910	748 247	0,30%
BT HL	du 19/11/2014 à 7,55%	pour 90 jours	1 477 770	1 488 391	0,59%
BT HL	du 22/11/2014 à 7,55%	pour 90 jours	985 180	991 767	0,39%
BT HL	du 30/11/2014 à 7,55%	pour 90 jours	985 180	990 449	0,39%
BT AMS	du 14/12/2014 à 8,05%	pour 60 jours	890 468	893 328	0,35%
BT TELNET HOLDING	du 20/12/2014 à 8,25%	pour 60 jours	247 287	247 830	0,10%
BT HL	du 22/12/2014 à 7,55%	pour 10 jours	998 326	1 000 000	0,40%
BT AMS	du 27/12/2014 à 8,05%	pour 60 jours	593 645	594 175	0,23%
BT HL	du 29/12/2014 à 7,55%	pour 10 jours	998 326	998 828	0,39%
BT SITS	du 29/12/2014 à 8,20%	pour 60 jours	494 607	494 877	0,20%
Comptes à terme			14 000 000	14 326 260	5,66%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)			1 000 000	1 011 698	0,40%
Placement au 25/02/2019 (au TMM+0,90%)			4 000 000	4 152 469	1,64%
Placement au 28/02/2019 (au TMM+0,90%)			1 000 000	1 037 748	0,41%
Placement au 19/06/2015 (au TMM+1,00%)			1 500 000	1 536 749	0,61%
Placement au 25/09/2015 (au taux fixe 5,94%)			1 500 000	1 519 138	0,60%
Placement au 26/09/2015 (au taux fixe 6,44%)			5 000 000	5 068 458	2,00%
Certificats de dépôt			999 001	999 101	0,40%
Certificat de dépôt BTE au 31/12/2014 (au taux de 4,50%)			999 001	999 101	0,40%
TOTAL			38 326 736	38 787 027	15,34%
Pourcentage par rapport au total des actifs					15,29%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 1.046.734, contre un solde de D : 88.145, à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Billet de trésorerie échus et non encore encaissé	1 000 000	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	27 156	23 056
Autres produits à recevoir	-	2 276
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	-	62 813
Autres débiteurs	19 578	-
Total	<u>1 046 734</u>	<u>88 145</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 570.771 , contre D : 594.136, au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	570 771	594 136
Total	<u>570 771</u>	<u>594 136</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 146.608, contre D : 22.742, au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	21 370	22 742
Retenue à la source	83 300	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	41 938	-
Total	<u>146 608</u>	<u>22 742</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	242 415 716
Nombre de titres	2 384 464
Nombre d'actionnaires	3 583

Souscriptions réalisées

Montant	448 872 427
Nombre de titres émis	4 415 211
Nombre d'actionnaires nouveaux	842

Rachats effectués

Montant	(447 917 689)
Nombre de titres rachetés	(4 405 820)
Nombre d'actionnaires sortants	(877)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 695
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(575 297)
Régularisation des sommes non distribuables	26 573

Capital au 31-12-2014

Montant	242 862 425
Nombre de titres	2 393 855
Nombre d'actionnaires	3 548

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 10.542.593 contre D : 9.894.736 à l'issue de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
<u>Revenus des obligations</u>	<u>5 633 180</u>	<u>5 524 564</u>
- Intérêts	5 633 180	5 524 564
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>3 980 694</u>	<u>3 566 110</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	3 980 694	3 566 110
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>928 719</u>	<u>804 062</u>
Dividendes	928 719	804 062
TOTAL	10 542 593	9 894 736

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 au D : 2.279.458 contre D : 2.559.443, à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	1 521 662	1 219 848
Intérêts des comptes à terme	500 641	906 946
Intérêts des dépôts à vue	109 433	115 255
Intérêts des certificats de dépôt	144 942	245 549
Intérêts des bon de trésor à court terme	-	68 609
Autres	2 780	3 236
TOTAL	2 279 458	2 559 443

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 2.272.510 , contre D : 2.335.863 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Rémunération de gestionnaire	2 272 510	2 335 863
TOTAL	2 272 510	2 335 863

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2014 à D : 256.946 contre D : 264.204 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Redevance du CMF	256 781	263 939
Services bancaires et assimilés	165	265
TOTAL	256 946	264 204

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	5,356	5,223	4,737	4,899	4,249
Charges de gestion des placements	(0,949)	(0,980)	(0,951)	(0,950)	(0,821)
Revenus net des placements	4,407	4,243	3,786	3,949	3,428
Autres charges	(0,107)	(0,111)	(0,108)	(0,108)	(0,093)
Résultat d'exploitation (1)	4,300	4,133	3,679	3,840	3,335
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,103)	(0,218)	(0,088)	(0,078)	0,463
Sommes distribuables de l'exercice	4,197	3,914	3,590	3,763	3,798
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,017	(0,007)	0,062	0,004	(0,180)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,240)	(0,214)	(0,316)	(0,295)	0,224
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	(0,223)	(0,221)	(0,254)	(0,291)	0,044
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,076	3,912	3,425	3,549	3,379

Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(0,223)</u>	<u>(0,221)</u>	<u>(0,254)</u>	<u>(0,291)</u>	<u>0,044</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,011	0,008	0,007	0,005	(0,011)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(0,212)</u>	<u>(0,213)</u>	<u>(0,247)</u>	<u>(0,286)</u>	<u>0,033</u>
Distribution de dividendes	<u>(3,914)</u>	<u>3,590</u>	<u>3,763</u>	<u>3,798</u>	<u>3,921</u>
Valeur liquidative	105,650	105,579	105,468	105,888	106,210
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,90%	0,93%	0,90%	0,90%	0,77%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,97%	3,71%	3,40%	3,55%	3,57%

14.2. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

14.3. Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

14.4. Rémunération du distributeur :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 24 mars 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 253.627.074, un actif net de D : 252.909.695 et un bénéfice de D : 9.757.993, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les placements monétaires représentent à la clôture de l'exercice 19,71% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 19 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 19 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE